

## USCIRF—RECOMMENDED FOR SPECIAL WATCH LIST

La Commission américaine sur la liberté religieuse dans le monde (USCIRF) est une commission indépendante bipartite du gouvernement américain qui observe les libertés de religion et de croyance dans le monde. Créée en 1998 par la Loi sur la liberté religieuse internationale (IRFA), l'USCIRF se base sur les normes internationales pour surveiller les violations de la liberté de religion et fait des recommandations stratégiques au Président, au Secrétaire d'État et au Congrès. L'USCIRF est une entité distincte et différente du Département d'État américain. Le Rapport annuel 2021 est l'aboutissement d'une année de travail par les commissaires et le personnel en vue de consigner les abus sur le terrain et de formuler des recommandations stratégiques indépendantes à l'intention du gouvernement américain. Le Rapport annuel 2021 couvre la période allant de janvier à décembre 2020. Toutefois, dans certains cas, il est fait mention d'événements de grande importance survenus avant ou après cette période. Pour des compléments d'information sur l'USCIRF, consultez le site Web [ici](#) ou contactez l'USCIRF directement au +1-202-523-3240.

### PRINCIPAUX CONSTATS

En 2020, les conditions de liberté religieuse en Algérie restaient désastreuses, le gouvernement continuant de réprimer de manière systématique les chrétiens et les communautés musulmanes minoritaires. Le gouvernement a repris sa campagne contre la communauté ahmadie, condamnant des dizaines d'ahmadis à des peines d'emprisonnement de plusieurs années et les interrogeant souvent au sujet de leurs convictions religieuses lors de procès.

En octobre, le gouvernement a prononcé plusieurs peines d'emprisonnement de deux ans à l'encontre de musulmans ahmadis à Constantine, tandis qu'en décembre, un tribunal de Tizi Ouzou a condamné 25 ahmadis à de longues peines d'emprisonnement. Le 14 décembre, un tribunal à Khenchela a condamné un éminent dirigeant ahmadi à six mois de prison et à une amende de 20 000 dinars algériens (150 \$), soit [près de la moitié](#) du salaire mensuel moyen du pays. Le procureur a fait appel de ce jugement pour obtenir une condamnation pour blasphème et une peine plus sévère.

Les communautés non musulmanes ont également été victimes de discrimination. Le [gouverneur d'Oran](#) a fermé de force deux églises

protestantes en janvier, et en août, un tribunal à Tizi Ouzou a maintenu la décision prise par le gouverneur de l'État en octobre 2019 de fermer trois églises protestantes. Le gouvernement a également procédé au [recueil d'informations](#) sur l'appartenance religieuse des enseignants et aurait remis ces données au Département de Surveillance et de Sécurité (DSS). Par ailleurs, après avoir imposé des restrictions aux lieux de culte en réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a autorisé les mosquées et les églises catholiques à rouvrir en août, mais [les églises évangéliques sont restées fermées](#) jusqu'à la fin de l'année.

En outre, un [référendum constitutionnel](#) organisé en novembre laissait entrevoir une nouvelle érosion des conditions de liberté religieuse en Algérie. Les communautés religieuses minoritaires affirment que le gouvernement ne les a pas consultées lors de la rédaction du référendum. L'article garantissant la « liberté de conscience » pour tous les Algériens a été supprimé de la nouvelle Constitution, faisant craindre que le gouvernement n'utilise cette modification pour opprimer davantage les minorités religieuses.

### RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN :

- Inscrire l'Algérie sur la liste de surveillance spéciale du Département d'État américain pour avoir commis ou toléré de graves violations de la liberté religieuse conformément à la Loi sur la liberté religieuse dans le monde (IRFA) ;
- Encourager les fonctionnaires de l'ambassade américaine à rencontrer la Commission nationale de l'exercice des cultes autres que musulman et autres responsables du gouvernement concernés, et insister pour que le gouvernement apporte des réponses claires et rapides aux demandes d'inscription des organisations non musulmanes, comme l'exige l'ordonnance n° 06-03 ;
- Encourager les fonctionnaires de l'ambassade américaine à assister aux et à observer les procédures judiciaires concernant les fermetures d'églises et contre les musulmans ahmadis, afin d'exposer les préoccupations du gouvernement américain concernant ces affaires ;
- Surveiller l'impact des changements apportés à la nouvelle constitution concernant la liberté de conscience et demander au gouvernement de continuer à protéger les droits de ses citoyens aux libertés protégées par le droit international relatif aux droits de l'homme.

Le Congrès américain devrait :

- Tenir des audiences publiques pour encourager l'Algérie à revenir sur les décisions qui ont conduit à des violations de la liberté religieuse et à réformer les procédures relatives aux minorités religieuses.

## RESSOURCES ET ACTIVITÉS CLÉS DE L'USCIRF

- *Communiqué de presse* : [USCIRF Raises Alarm about Speech Laws that Restrict Religious Freedom in More than Half of African Countries](#)
- *Événement* : [Conversation with USCIRF: Religious Freedom in Algeria](#)

## Contexte

Sur le plan géographique, l'Algérie est le plus grand pays d'Afrique et compte [plus de 43 millions d'habitants](#). La religion d'État de l'Algérie est l'islam. La population est estimée à 99 % de musulmans sunnites, les 1 % restants étant composés de juifs, de chrétiens, de musulmans ahmadis et de musulmans chiites. La communauté chrétienne d'Algérie comprend des catholiques, des adventistes du septième jour, des méthodistes, des évangéliques, des luthériens, des membres de l'Église réformée et des chrétiens coptes égyptiens.

L'Algérie limite la liberté d'expression et la pratique des croyances par l'application de lois qui favorisent spécifiquement l'islam et restreignent les activités religieuses. L'article 144, section 2 du [Code pénal](#) sanctionne le blasphème par des peines d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans et des amendes pouvant atteindre 100 000 dinars algériens (753 \$). Un [rapport de l'USCIRF publié en 2020](#) et portant sur l'application des lois sur le blasphème entre 2014 et 2018 a révélé que les autorités algériennes avaient déclaré des convertis coupables de blasphème. Ce rapport a également mis en évidence des cas de violence perpétrés par l'État contre des personnes accusées de blasphème. À titre d'exemple, [Slimane Bouhafs](#) « a subi des attaques au sein du système pénitentiaire pour avoir défendu sa foi chrétienne. »

L'Algérie réprime et persécute depuis longtemps les minorités religieuses. Les activités bahá'íes y sont interdites par la loi depuis 1969. Le gouvernement a fait peu de progrès dans la réalisation de son engagement de 2014 à rouvrir les synagogues qui avaient été converties en mosquées ou en églises. En 2006, l'Algérie a adopté [l'ordonnance n° 06-03](#) qui oblige les organisations non musulmanes à s'inscrire auprès de la Commission nationale de l'exercice des cultes autres que musulmans, qui dépend du ministère des Affaires religieuses. Cette commission se réunit rarement et ne répond souvent pas aux demandes d'inscription des groupes non musulmans dans les délais requis par l'ordonnance.

## Persécution des musulmans ahmadis

En 2016, les autorités algériennes [ont refusé d'enregistrer](#) la communauté musulmane ahmadie en tant qu'association, et

depuis lors, le gouvernement a poursuivi plus de 280 ahmadis en raison de leurs croyances religieuses. Plusieurs responsables du gouvernement ont fait des déclarations publiques dénonçant les ahmadis en termes injurieux et les déclarant « non musulmans ».

En 2020, le gouvernement algérien a poursuivi sa campagne contre la communauté ahmadie. En octobre 2020, un tribunal à Constantine a prononcé des peines d'emprisonnement de deux ans à l'encontre d'ahmadis déclarés coupables de pratiquer leur culte sans autorisation. Le 29 novembre, le procureur a requis des peines d'emprisonnement de cinq ans et de lourdes amendes à l'encontre de sept musulmans ahmadis de Khenchela qui comparaissaient devant le tribunal.

Le lundi 14 décembre, le tribunal de Khenchela a condamné le chef d'un groupe d'ahmadis à six mois de prison et à une amende de 20 000 dinars algériens, et d'autres personnes à une amende et à des peines d'emprisonnement avec sursis, notamment pour offense au prophète Mahomet et dégradation des principes de l'islam. Le procureur a fait appel de la décision afin de réclamer des peines d'emprisonnement plus longues pour les accusés. Le 22 décembre, à Tizi Ouzou, le tribunal a condamné quatre musulmans ahmadis à des amendes et à des peines d'emprisonnement de plusieurs années. Dans ces affaires, le juge a refusé de divulguer le nom de l'accusateur et a interrogé les accusés au sujet leur foi musulmane. Plusieurs ahmadis inculpés ont publiquement abjuré leur foi devant le tribunal.

## Oppression des chrétiens et autres non musulmans

Depuis 2017, les autorités ont fermé de force 13 églises protestantes, en invoquant l'absence d'inscription, alors que ces paroisses avaient déposé une demande d'inscription et n'ont jamais reçu de réponse du gouvernement. Le gouvernement a continué de fermer les églises et de restreindre le droit des chrétiens à pratiquer leur culte en 2020. Le gouverneur d'Oran [a fermé de force deux églises protestantes](#) en janvier. En 2020, de nombreux tribunaux ont également statué sur plusieurs fermetures forcées d'églises protestantes qui avaient eu lieu en 2019. Un tribunal de la province de Tizi Ouzou a confirmé la

fermeture de trois églises protestantes en août, dont deux des plus grandes églises protestantes du pays. En novembre, un tribunal à Béjaïa a annulé l'ordre du gouverneur de fermer cinq églises de la région, déclarant que cette décision relevait du ministre de l'Intérieur et non du gouverneur de l'État.

De même, les églises ont été confrontées à des restrictions liées à la COVID-19 plus strictes que les mosquées. Après avoir ordonné la fermeture de tous les lieux de culte en réponse à la pandémie, le gouvernement algérien a, en août dernier, rendu une ordonnance [autorisant](#) les mosquées de plus de 1 000 fidèles à rouvrir. L'ordonnance ne faisait pas mention des églises. En [octobre](#), les autorités du gouvernorat de Tizi Ouzou, dans la région de Kabylie, où vivent la plupart des chrétiens algériens, ont autorisé la réouverture de 183 mosquées, dont plusieurs comptaient moins de 1 000 fidèles. Elles ont également autorisé la réouverture des églises catholiques, mais pas des églises protestantes.

Enfin, en juillet, l'administration du président Tebboune a procédé au [recueil d'informations](#) sur l'appartenance religieuse des enseignants de la province de Tizi Ouzou, en répertoriant l'identité des enseignants chrétiens et athées et en transmettant, semble-t-il, la liste au Département de Surveillance et de Sécurité (DSS).

## Référendum constitutionnel

Le 1er novembre, l'Algérie a organisé un [référendum constitutionnel](#) en réponse aux demandes formulées par les partisans du mouvement populaire de réformer les lois algériennes afin de mieux protéger les droits de l'homme et la liberté d'expression de ses citoyens. La nouvelle constitution ne bénéficie pas nécessairement d'un fort soutien de la part du peuple algérien, le vote ayant été marqué par un [faible taux de participation](#). Si la nouvelle constitution comprend un texte protégeant les lieux de culte de toute influence politique ou idéologique, elle exclut cependant un texte qui figurait dans la constitution précédente et qui protégeait les droits des citoyens à la « liberté de conscience ». Cela suscite de sérieuses inquiétudes quant à l'avenir de la liberté religieuse en Algérie.

## POLITIQUE AMÉRICAINE

Les États-Unis entretiennent avec l'Algérie des relations étroites axées sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme, les liens économiques et les programmes culturels et éducatifs. L'Algérie est un partenaire américain important pour la stabilité régionale en Afrique du Nord et au Sahel.

En 2020, les représentants du gouvernement américain en Algérie ont continué d'accorder la priorité aux questions relatives à la liberté religieuse. À plusieurs reprises, les responsables américains ont demandé aux autorités algériennes de faire pression sur le gouvernement afin qu'il revienne sur ses décisions discriminatoires à l'égard des protestants et des ahmadis, et qu'il révise et mette en œuvre de manière adéquate son processus d'inscription des organisations non musulmanes.

La [décision en 2020](#) par le président de l'époque, Donald Trump, de reconnaître la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental a également eu des répercussions sur les relations entre les États-Unis et l'Algérie de manière plus générale. Le gouvernement algérien soutient depuis longtemps les mouvements d'indépendance au Sahara occidental et rejette les revendications de souveraineté marocaine sur le territoire.